

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2009

Révision: 19.05.2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** CENTOPLEX 2 EP
- **Code du produit:** 020071
- **Emploi de la substance / de la préparation** Graisse
- **Producteur/fournisseur:**
KLÜBER LUBRICATION MÜNCHEN KG
Geisenhausenerstrasse 7
D-81379 München
Tel.: 0049 (0) 897876-0
Fax: 0049 (0) 897876-333
- **Service chargé des renseignements:**
Material Compliance Management
E-Mail: mcm@klueber.com
- **Renseignements en cas d'urgence:** 0049 (0) 897876-700 (24 hrs)


2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:**
huile minérale
savon de lithium

- **Composants dangereux:**

CAS: 4259-15-8	2-Ethylhexyl zincdithiophosphate	 N; R 51/53	2,5-10%
EINECS: 224-235-5			

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2009

Révision: 19.05.2006

Nom du produit: CENTOPLEX 2 EP

(suite de la page 1)

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Hydrocarbures
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Procédure standard pour feux d'origine chimique.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Pas nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir par moyen mécanique.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2009

Révision: 19.05.2006

Nom du produit: CENTOPLEX 2 EP

(suite de la page 2)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Spécifique au produit
- **Changement d'état**
Température de suintement: > 190°C (DIN ISO 2176)
- **Point d'éclair:** Non applicable.
- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité à 20°C:** 0,9 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Substances à éviter:** des oxydants
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** aucun sous utilisation appropriée

11 Informations toxicologiques

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou dermatite.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2009

Révision: 19.05.2006

Nom du produit: CENTOPLEX 2 EP

(suite de la page 3)

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**
- **Comportement dans les stations d'épuration:**
Le produit peut faire l'objet d'une séparation mécanique.
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
- **Code déchet:**
Il n'est pas possible, pour ce produit, de déterminer un code déchet conforme au catalogue européen des déchets (CED) car c'est l'emploi prévu par le consommateur qui permet un classement. Le code déchet est à définir en accord avec le traiteur de déchets régional.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -
- **Indications complémentaires de transport:**
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Phrases R:**
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases S:**
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2009

Révision: 19.05.2006

Nom du produit: CENTOPLEX 2 EP

(suite de la page 4)

· Phrases R importantes:

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Service établissant la fiche technique: Material Compliance Management**· Contact:** +49(0)897876-1564

F